



## CATALOGUE DES DONNEES pour la création d'un compte et l'immatriculation de copropriétés



**Syndics  
bénévoles ou  
coopératifs**



### DONNEES POUR LA CREATION DE COMPTE

<b>Informations sur le représentant légal</b>	Civilité nom prénom
	Adresse électronique
	Téléphone
	Adresse postale
<b>Webservices</b>	Informations (facultatives) sur le certificat utilisé pour les appels en webservice



### DONNEES POUR L'IMMATRICULATION DE COPROPRIETES

<b>Données d'identification de la copropriété</b>	Nom de la copropriété
	Date du règlement de copropriété
	SIRET du syndicat de copropriétaires
	Adresse de référence, adresses complémentaires (facultatives) - Voie, lieu-dit, code postal, commune - Parcelles cadastrales (Obligatoire uniquement en cas d'adresse non géolocalisée cf. <u>zoom au dos</u> )
	Syndicat principal / secondaire
	Résidence Service (oui/non)
	Présence d'un syndicat coopératif (Oui/Non)
	Nombre d'ASL (Associations Syndicales Libres) Nombre d'AFUL (Associations Foncières Urbaines Libres) Nombre d'Union de Syndicats
	Nombre de lots (total, habitation, « principaux », stationnements)

<b>Données financières (cf. zoom au dos)</b>	Premier exercice comptable oui / non
	Dates (début exercice, fin d'exercice et AG approuvant les comptes)
	Montants des charges (courantes, exceptionnelles)
	Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres
	Montant des impayés et nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 € (facultatif pour les copropriétés < 10 lots principaux)
	Montant du fonds de travaux
Présence d'employés	

**Où trouver les données financières ?**  
Les montants demandés figurent notamment dans les **annexes comptables du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005** (cf. zoom au dos)

<b>Données administratives et judiciaires</b>	Arrêtés code de la santé publique sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés de péril sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés sur les équipements communs (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Mandat ad hoc (date de l'ordonnance de nomination, date de fin de mission)
	Ordonnance de carence (date de l'ordonnance)

<b>Données techniques</b>	Nombre de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie
	Période de construction
	Données sur chauffage : • Chauffage collectif, individuel ou mixte • Chauffage collectif urbain ou non • Energie utilisée pour un chauffage collectif ou mixte non urbain
	Nombre d'ascenseurs

**Où trouver les données techniques ?**  
Les valeurs d'étiquette d'énergie figurent notamment sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des bâtiments

Pour procéder au **rattachement** à votre compte d'une copropriété lors d'une immatriculation initiale ou lorsque vous n'avez pas été déclaré représentant légal par votre prédécesseur, vous devez transmettre :

- **Les dates de début et de fin du mandat de syndic**
- **Le contrat de syndic ou PV de l'AG approuvant le mandat de syndic en PDF**
- **Pour un syndic coopératif : le contrat de syndic ou le PV d'AG désignant les membres du conseil syndical et le PV du conseil syndical élisant le syndic en PDF**



## ZOOM SUR LES DONNEES FINANCIERES

Les données financières nécessaires à l'immatriculation des copropriétés doivent être reportées depuis le dernier exercice clos des comptes de la copropriété (annexes 1 et 2 du décret n°2005-240 du 14 mars 2005).

Annexe 1

- Les charges pour opérations courantes de l'exercice clos correspondent au **total I** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge I).
- Les charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos correspondent au **total II** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge II).
- Les montants des dettes fournisseurs correspondent aux comptes **401 et 42 à 44** du dernier exercice clos, figurant dans l'annexe 1 (cercle vert).

Annexe 2



## ZOOM : IDENTIFIER LA PARCELLE CADASTRALE D'UN BÂTIMENT

1 Lors de l'immatriculation d'une copropriété, vous devez saisir son adresse. Le Registre est connecté avec un outil IGN de géolocalisation des adresses. Lorsque l'adresse saisie n'est pas géolocalisable, la fenêtre d'information reproduite ci-contre apparaît.

2 Si la copropriété n'a pas d'adresse précise, ou si son adresse de référence n'a pas été géolocalisée automatiquement, vous devez saisir dans le registre les coordonnées de la (des) parcelle(s) cadastrale(s) correspondante(s). Ces données figurent généralement dans le règlement de copropriété. En cas de doute vous pouvez procéder à une recherche sur le site du cadastre : cadastre.gouv.fr

3 Les informations accessibles sur le site du cadastre (a) doivent être saisies dans le registre (b). Sous réserve qu'elles correspondent à une parcelle existante, les informations sont reconnues et saisies dans le registre (ci-dessous).

Code postal	Commune	Code INSEE	Préfixe	Section	Numéro de parcelle	Géolocalisation
59000	LILLE	59350	000	EO	0169	<input checked="" type="checkbox"/>

Vous trouverez d'autres précisions sur les données sur le site du registre, via la rubrique « Aide » et les infobulles ou reportez-vous à l'arrêté du 10/10/2016